

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 10 MARS 2026**

Participaient à la séance, avec voix délibérative :

- Mme Nathalie DOMPNIER (*ComUE Lyon Saint-Étienne*) ;
- M. Bruno LINA (*Université Claude Bernard Lyon 1*) ;
- Mme Sandrine CHARLES (*Université Claude Bernard Lyon 1*) ;
- M. Gilles ESQUARGUEL (*Université Claude Bernard Lyon 1*) ;
- M. James WALKER (*Université Lumière Lyon 2*) ;
- M. Gilles BONNET (*Université Jean Moulin Lyon 3*) ;
- M. Marc BONINCHI (*Université Jean Moulin Lyon 3*) ;
- M. Stéphane RIOU (*Université Jean Monnet*) ;
- M. Emmanuel TRIZAC (*École Normale Supérieure de Lyon*) ;
- Mme Mireille BOSSY (*Représentante des autres établissements membres : Sciences Po Lyon, VetAgro Sup, ENSAL, ENTPE*) ;
- M. Mathieu FERREY (*Représentant des établissements associés*) ;
- Mme Karine DOGNIN-SAUZE (*Personnalité qualifiée*) ;
- M. Jean-Marie MARTINO (*Personnalité qualifiée*) ;
- Mme Eve ROBERT (*Personnalité qualifiée*) ;
- Mme Catherine STARON (*Représentante de la Région Auvergne Rhône-Alpes*) ;
- M. Jean-Michel LONGUEVAL (*Représentant de la Métropole de Lyon*) ;
- Mme Vanessa LOUZIER (*Représentante des professeurs des universités ou assimilés*) ;
- M. David DEROUSSIN (*Représentant des professeurs des universités ou assimilés*) ;
- Mme Françoise ORAZI (*Représentante des professeurs des universités ou assimilés jusqu'au point A.2*) ;
- M. Didier VINOT (*Représentant des professeurs des universités ou assimilés à compter du point A.3*) ;
- Mme Béatrice JALUZOT (*Représentante des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés*) ;
- M. Abdel SOUIBKI (*Représentant des personnels BIATSS des établissements membres*) ;

- M. Pierre BENETEAU (*Représentant des personnels BIATSS des établissements membres*) ;
- M. Sylvain BELCONDE (*Représentant des personnels BIATSS de la ComUE*) ;
- M. Thierry GUICHON (*Représentant des usagers*) ;
- M. Cédric TIROUVINGADAME (*Représentant suppléant des usagers*).

Avaient donné procuration :

- Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN (*Université Lumière Lyon 2*) à M. James WALKER ;
- M. Florent PIGEON (*Université Jean Monnet*) à M. Gilles BONNET ;
- M. Pascal RAY (*École Centrale de Lyon*) à M. Bruno LINA ;
- M. Frédéric FOTIADU (*INSA Lyon*) à Mme Nathalie DOMPNIER ;
- M. Christophe FAVERJON (*Représentant de Saint-Étienne Métropole*) à M. Florent PIGEON ;
- Mme Florence RUGGIERO (*Représentante des professeurs des universités ou assimilés*) à M. Didier VINOT ;
- M. Aurélien CHRISTOL (*Représentant des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés*) à Mme Vanessa LOUZIER ;
- Mme Julie-Anne CHEMELLE (*Représentante des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés*) à Mme Françoise ORAZI ;
- M. Ioan Lucian ROIBAN (*Représentant des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés*) à Mme Vanessa LOUZIER ;
- M. Éric PEYROL (*Représentant des autres enseignants-chercheurs, des enseignants*) à M. Didier VINOT.

Étaient excusés :

- M. Stéphane UBEDA (*Représentant des ONR membres ou associés*) ;
- M. Rachid SALMI (*Représentant des personnels BIATSS des établissements membres*).

Étaient absents :

- M. Ruben VERA (*Représentant des personnels BIATSS des établissements membres*) ;
- M. Johan VIDAL (*Représentant des usagers*) ;
- Mme Anna ROHART (*Représentante des usagers*) ;

- M. Lucas BERTRAND (*Représentante des usagers*).

Participaient à la séance, sans voix délibérative :

- Mme Coralie EYRAUD, Rectorat de l'académie de Lyon ;
- Mme Hélène SURREL, Directrice de Science Po Lyon ;
- Mme Anne-Cécile PIDAL, Directrice générale des services – ComUE ;
- M. Nicolas COUREAU, Directeur général adjoint Pôle Stratégie Immobilière, Développement et Vie des Campus – ComUE ;
- M. Vincent ARTHAUD, Directeur de cabinet – ComUE ;
- Mme Véronique BODILIS, Agent comptable – ComUE ;
- M. Daouda OUEDRAOGO, Chargé des affaires juridiques – ComUE ;
- Mme Fleur TATHEREAUX, Responsable des affaires juridiques et des marchés publics – ComUE ;
- Mme Nadège VEFOUR, Assistante de direction – ComUE ;
- M. Patrice VERRIÈRE, Responsable du budget – ComUE.

Membres en exercice : 42

Membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 34

L'ordre du jour est le suivant :

- **Partie A :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025
2. Stratégie scientifique et stratégie d'innovation – information et échanges
3. Compte financier au titre de l'année 2025 et affectation du résultat

- **Partie B :**

4. Convention d'utilisation - bâtiment « I-Factory »
5. Accord-cadre de maîtrise d'œuvre - projet de réutilisation de l'ancienne chaufferie de La Doua

6. Attribution d'un prix coup de cœur dans le cadre des « Prix de la Jeune Recherche 2026 »
7. Tarifs de mise à disposition ponctuelle d'espaces au siège de la ComUE
8. Attribution de prix dans le cadre de la Fabrique de l'Innovation (modification)

- **Partie C : Pour information**

Compte-rendu de la délégation de compétence consentie par le conseil d'administration à la Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne

- **Questions diverses**

La séance est ouverte à 09h35.

Ouverture de séance

Mme Nathalie DOMPNIER ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mme Eve ROBERT, nouvelle administratrice de la ComUE. Directrice générale adjointe des Hospices Civils de Lyon depuis novembre 2025, Mme ROBERT indique être ravie participer aux travaux de la ComUE.

Mme Nathalie DOMPNIER rappelle ensuite que cette séance constitue la dernière du mandat des représentants étudiants siégeant au conseil d'administration, les élections destinées à renouveler cette représentation étant en cours d'organisation. Il s'agit également de la dernière participation de M. Jean-Michel LONGUEVAL au conseil d'administration dans le cadre de son mandat métropolitain.

M. Jean-Michel LONGUEVAL rappelle que les prochaines élections municipales et métropolitaines conduiront au renouvellement des exécutifs locaux et qu'il ne se représentera pas au sein de l'assemblée métropolitaine. Il indique qu'un nouveau ou une nouvelle vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur sera désigné(e) à l'issue de cette échéance électorale. Son attachement à la ComUE est exprimé et il rappelle avoir soutenu, tout au long de son mandat, le maintien d'une structure de coopération forte et respectueuse des stratégies propres de chacun des établissements. Il remercie enfin les membres du conseil pour les travaux conduits collectivement au cours de son mandat.

Mme Nathalie DOMPNIER remercie M. Jean-Michel LONGUEVAL pour son engagement au service des établissements du site et souligne la qualité du travail partenarial conduit au cours des dernières années.

Points d'actualité

Mme Nathalie DOMPNIER annonce le recrutement de Mme Anne-Cécile PIDAL en qualité de Directrice générale des services de la ComUE, depuis le 1^{er} mars 2026.

Mme Nathalie DOMPNIER informe du dépôt du dossier d'évaluation HCERES de la ComUE, réalisé à la mi-janvier conformément au calendrier prévu. Elle précise que les retours formulés par les différentes instances ont été intégrés dans la version transmise. Elle indique que le comité d'experts sera présidé par M. François GERMINET et que la visite d'évaluation se déroulera du 18 au 20 mai 2026. Elle souligne que cette campagne constitue la dernière vague d'évaluation organisée selon les modalités actuellement en vigueur, les prochaines évaluations devant reposer sur un cadre annoncé comme plus souple et moins chronophage pour les établissements.

Mme Nathalie DOMPNIER fait ensuite état des résultats obtenus par l'association sportive de l'Université de Lyon, classée première au niveau national parmi les associations sportives universitaires pour l'année 2024-2025. Elle rappelle que cette structure permet de constituer des équipes inter-établissements réunissant les meilleurs sportifs étudiants du site. Elle souligne également le classement de l'INSA Lyon en tête de la catégorie « Grandes Ecoles » et indique que la remise des prix se tiendra le 28 mars 2026.

Mme Nathalie DOMPNIER informe également le conseil de la labellisation du projet CINAURA, porté conjointement par plusieurs établissements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, parmi lesquels l'Université Clermont Auvergne, l'Université Grenoble Alpes, l'Université Savoie Mont-Blanc et la Comue. Le projet vise la structuration d'un data center régional et d'une offre de services numériques à destination des communautés scientifiques. La labellisation obtenue est assortie de demandes complémentaires portant notamment sur la gouvernance du dispositif et sur l'organisation de l'offre de services, travaux déjà engagés par les partenaires. Cette reconnaissance est importante pour les activités scientifiques nécessitant des capacités de stockage, de traitement et de sécurisation des données, notamment dans le domaine de la santé, ainsi que la dimension collective et régionale de cette démarche.

Mme Nathalie DOMPNIER rappelle ensuite que le conseil d'administration avait autorisé, lors de sa précédente séance, la signature de la convention d'association avec l'Institut LYFE. Elle indique que cette convention a désormais été signée et que l'établissement rejoint officiellement les établissements associés de la ComUE.

Mme Vanessa LOUZIER s'interroge sur la place accordée aux établissements privés au sein de la ComUE et sur l'opportunité d'associer des établissements d'enseignement supérieur privés à but lucratif à la dynamique du site.

Mme Nathalie DOMPNIER rappelle la diversité des établissements privés : les établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG), les établissements associatifs à but non lucratif, les établissements consulaires et les établissements privés à but lucratif, etc. Un examen au cas par cas des demandes d'association est nécessaire, en tenant compte des pratiques de formation, des garanties apportées et des coopérations existantes avec les établissements publics du site. Ces décisions sont prises collectivement, dans le cadre des instances de gouvernance de la ComUE.

Mme Nathalie DOMPNIER présente ensuite le forum de l'orientation à destination des lycéens en situation de handicap, organisé le 24 janvier 2026 dans les locaux de l'INSA Lyon. Elle rappelle que cet événement, organisé en rotation entre les établissements du site, vise à présenter les dispositifs d'accompagnement proposés aux futurs étudiants et à leurs familles. Elle souligne la forte fréquentation de cette édition ainsi que l'importance de cette action en matière d'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.

Mme Nathalie DOMPNIER annonce par ailleurs la tenue, le 12 mars 2026, de la finale locale du concours « Ma thèse en 180 secondes » dans les locaux de la ComUE. Elle rappelle que ce concours permet à des doctorants de présenter leurs travaux de recherche en trois minutes dans une perspective de médiation scientifique à destination du grand public. Elle souligne la diversité disciplinaire des candidatures ainsi que l'intérêt de cet événement pour la valorisation des compétences doctorales et la sensibilisation des lycéens à la recherche. La France ne participera pas à la finale internationale du concours cette année, en raison de désaccords relatifs à l'orientation donnée à cette manifestation.

Mme Nathalie DOMPNIER présente ensuite les événements organisés dans le cadre du sommet One Health prévu à Lyon, notamment la journée SHAPE-Med du 8 avril 2026 avec la tenue d'une table ronde réunissant acteurs académiques, économiques et de santé du territoire. La forte mobilisation des établissements du site autour de cette thématique est soulignée.

Mme Nathalie DOMPNIER évoque également l'organisation, le 30 avril 2026, d'un événement consacré aux enjeux de sport et de santé mentale, porté conjointement par l'association sportive de l'Université de Lyon et le centre de santé mentale étudiant « Le 102 », avec le soutien de la Région à travers l'appel à projets « Agir pour la Réussite Etudiante ».

Mme Vanessa LOUZIER souligne l'importance croissante des situations de mal-être étudiant observées dans l'enseignement supérieur et s'interroge sur les dispositifs d'analyse des causes de ce phénomène ainsi que sur les politiques mises en œuvre au-delà du seul accompagnement médical.

M. Emmanuel TRIZAC indique que ces problématiques ne sont pas spécifiques à un établissement particulier et précise que son établissement a engagé une transformation de son service de santé étudiante vers un centre de santé permettant une prise en charge plus complète des étudiants.

M. James WALKER confirme l'augmentation des situations de détresse psychologique observées dans les établissements et souligne l'importance des dispositifs coordonnés à l'échelle du site, tel le centre de santé mentale « Le 102 ».

Mme Vanessa LOUZIER admet que le recrutement de personnels de santé constitue une réponse nécessaire, mais il convient également d'interroger les causes profondes du mal-être étudiant, notamment la part de responsabilité des établissements d'enseignement supérieur, au regard des pratiques pédagogiques et des modalités d'accompagnement proposées aux nouvelles générations étudiantes. Une réflexion plus globale, au-delà du seul traitement des symptômes, sur un sujet d'enjeu sociétal majeur est nécessaire.

Mme Mireille BOSSY revient sur les enseignements de l'étude TRUCHOT consacrée au mal-être étudiant dans les écoles vétérinaires. Elle insiste notamment sur l'évolution des attentes des nouvelles générations étudiantes, en particulier en matière de sens donné aux apprentissages, de reconnaissance et d'équilibre de vie, ainsi que sur la nécessité d'adapter les pratiques pédagogiques et les modalités d'accompagnement.

M. Bruno LINA souligne que le mal-être étudiant relève de facteurs multiples, notamment des anxiétés sociétales et environnementales préexistantes à l'entrée à l'université. Il présente les actions au sein de l'Université Lyon 1 pour renforcer les dispositifs de santé étudiante, en lien notamment avec l'ARS et les professionnels de santé de ville.

Une heure obligatoire d'activité physique avec attribution d'ECTS doit être progressivement mise en place pour l'ensemble des étudiants, cette mesure ayant montré des effets positifs tant sur la santé psychologique que sur le lien social entre étudiants. Cette démarche s'inscrit dans une approche globale de la santé, intégrant également des actions de prévention et de vaccination.

D'autres leviers sont également mobilisés par l'établissement, tels que l'amélioration des conditions de vie étudiante, la simplification des démarches administratives, l'aménagement des espaces universitaires ou encore les dispositifs de réorientation, estimant qu'aucune réponse unique ne peut suffire face à des situations de mal-être aux causes multiples.

M. Thierry GUICHON convient du caractère multifactoriel des enjeux de santé mentale étudiante, indissociables des questions de précarité, de santé, de vie étudiante et de vie de campus. Les activités de vie de campus proposées par les établissements constituent des leviers importants pour favoriser le bien-être étudiant, renforcer le lien social et lutter contre l'isolement. Il est regrettable que ces actions constituent parfois une variable d'ajustement budgétaire alors qu'elles participent pleinement à la réussite et à l'équilibre des étudiants.

Un enjeu d'importance est la lisibilité des dispositifs d'accompagnement et des services proposés aux étudiants. Le rôle de coordination de la ComUE doit être souligné, permettant de rendre ces dispositifs plus visibles, plus cohérents et plus accessibles à l'échelle du site.

M. Gilles BONNET indique que les établissements doivent appréhender le mal-être étudiant dans toutes ses dimensions et rappelle, en sa qualité de vice-président vie étudiante de la ComUE, le rôle structurant centre de santé « Le 102 », consacré à la santé mentale étudiante. En 2025, 3 300 consultations ont été réalisées et 810 étudiants accompagnés, avec une pluralité de modalités de prise en charge et de réorientation. Le dispositif constitue un outil majeur de coordination entre les établissements du site et il est nécessaire de consolider son modèle économique et son développement, avec le soutien des différents partenaires institutionnels.

Plus généralement, l'enjeu ne réside pas uniquement dans l'offre de soins, mais également dans l'identification des besoins, la visibilité des dispositifs et la lutte contre le non-recours. Doivent être évoquées à ce titre les actions de communication de proximité menées par la ComUE, notamment via des étudiants ambassadeurs recrutés grâce au soutien de la Région.

Mme Vanessa LOUZIER remercie les intervenants pour les éléments communiqués et souhaite que les administrateurs puissent disposer d'informations consolidées sur les politiques conduites dans les établissements en matière de santé mentale étudiante.

Mme Nathalie DOMPNIER précise par ailleurs que le « 102 » propose également des formations aux premiers secours en santé mentale à destination des personnels des établissements, notamment des personnels administratifs et des enseignants, souvent en première ligne face aux difficultés rencontrées par les étudiants.

Un premier bilan du dispositif sera présenté au conseil d'administration à l'issue de la première année de fonctionnement du centre. La question de son évolution devra se poser : changement d'échelle du dispositif, modèle économique et financement collectif, assuré notamment par la CPAM, l'ARS, les collectivités territoriales et les établissements membres via le SSE. De plus, un projet de fondation abritée au sein de la Fondation Innovation et Transitions sera présenté ultérieurement afin de soutenir le développement du « 102 ».

Mme Nathalie DOMPNIER présente ensuite plusieurs événements à venir organisés à l'échelle du site. Elle mentionne notamment « Meet & Fabrik L'Expo », consacré aux projets et prototypes développés par les étudiants dans le cadre de la Fabrique de l'innovation, ainsi que le colloque annuel de l'Institut universitaire de France organisé à Lyon autour de la thématique des résistances. Elle évoque enfin la tenue, le 25 juin, d'un événement intitulé « Penser la recherche autrement ? », consacré aux transformations des pratiques de recherche et porté à l'échelle du site académique.

M. Gilles ESQUARGUEL précise que l'intitulé « Penser la recherche autrement ? » vise précisément à interroger les thématiques et les pratiques de recherche à l'aune des enjeux

contemporains de transition écologique et sociétale. Le programme, encore en cours d'élaboration, a vocation à faire dialoguer des approches et des positions très diverses sur l'évolution des pratiques scientifiques et des priorités de recherche.

Partie A

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 – Délibération n° 01-CA-2026

En l'absence de remarque, Mme Nathalie DOMPNIER propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.

Membres en exercice : 42

Quorum : 21

Membres présents et représentés : 33

Membres ne prenant pas part au vote : 0

Voix pour : 33

Voix contre : 0

Abstention : 0

2. Stratégie scientifique et stratégie d'innovation – information et échanges – Pour information

Mme Nathalie DOMPNIER présente un point d'avancement relatif à la stratégie scientifique et à la stratégie d'innovation du site, dans le prolongement des échanges engagés lors des précédentes séances du conseil d'administration.

Il est rappelé que la structuration retenue repose sur une articulation entre des approches disciplinaires, portées notamment par les réseaux de coordination disciplinaire et des approches thématiques adossées à de grands enjeux de société, au sein d'instituts thématiques développés dans une logique transversale et collective.

Un nouvel institut thématique, consacré aux questions d'émergence et de coévolution, dénommé provisoirement « One Universe », a été validé par le comité de stratégie scientifique de site le 3 février 2026. Plusieurs autres instituts thématiques sont en cours de structuration, notamment autour des enjeux démocratiques, de la décarbonation et de l'économie circulaire, ainsi que des questions d'apprentissage, de langage et de cognition.

L'objectif fixé est de disposer, d'ici la fin de l'année 2026, de l'ensemble des réseaux de coordination disciplinaire et des instituts thématiques prévus.

Les structures déjà mises en place ont engagé leurs premières activités. Le budget de l'institut thématique « Défis planétaires, territoires et transitions » a été validé lors du dernier comité de stratégie scientifique de site, plusieurs ateliers sont organisés par les instituts thématiques « Alimentation, gastronomie, nutrition » et « Défis planétaires, territoires et transitions ». Se tiennent également les premières réunions des équipes de pilotage des autres instituts et réseaux. Enfin, le réseau de coordination « Sciences de l'ingénierie » travaille à l'organisation d'un forum européen consacré à cette thématique.

La ComUE demeure attentive aux opportunités offertes par les appels à projets nationaux et européens, en particulier dans le cadre d'Horizon Europe, dont plusieurs thématiques rejoignent directement les orientations scientifiques retenues par les instituts thématiques. Les financements actuellement mobilisés constituent des financements d'amorçage et les pilotes scientifiques ont été invités à positionner les instituts thématiques sur de grands appels à projets nationaux et européens, afin d'assurer leur développement à moyen terme.

Mme Nathalie DOMPNIER évoque également l'attente persistante d'un nouvel appel à projets de type LABEX, destiné à succéder aux dispositifs existants. Le site lyonnais bénéficiait jusqu'à présent de onze LABEX couvrant un large spectre disciplinaire et il est important de maintenir les financements pour le soutien de la recherche du site. Un courrier conjoint avec les sites de Rennes et Toulouse a été adressé au Ministère et au Secrétariat général pour l'investissement, afin d'alerter sur la nécessité de réserver ces futurs financements aux sites n'ayant pas bénéficié des dispositifs IDEX ou ISITE, les financements LABEX de ces derniers ayant été intégrés à leurs dotations récurrentes.

Différents travaux ont été engagés pour articuler plus étroitement la stratégie scientifique de site avec la stratégie d'innovation portée collectivement par les établissements. Les établissements membres ont fait le choix d'un portage commun des enjeux d'innovation à l'échelle du site, notamment à travers le Pôle universitaire d'innovation (PUI).

Le PUI permet de renforcer le partage d'informations entre établissements, de mieux orienter les étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs vers les dispositifs adaptés à la maturité de leurs projets, et de développer des approches couvrant aussi bien l'innovation technologique que l'innovation sociale et publique. Plusieurs ateliers organisés dans le cadre du PUI sont désormais directement adossés aux thématiques de la stratégie scientifique de site.

L'ensemble des établissements membres de la ComUE, jusqu'alors partenaires du PUI sans en être membres, ont désormais intégré le dispositif en qualité de membres à part entière. Le CHU de Saint-Étienne rejoint également le PUI, tandis que d'autres acteurs hospitaliers du site, notamment les Hospices Civils de Lyon, y étaient déjà impliqués. Elle mentionne par ailleurs que le comité national chargé du suivi des PUI a formulé une évaluation positive du dispositif lyonnais.

L'accent doit être mis sur les enjeux de communication et de visibilité associés à cette stratégie scientifique et d'innovation, tant à destination des partenaires socio-économiques que des partenaires internationaux. Des supports de présentation et de communication sont en cours d'élaboration, afin de permettre aux établissements de valoriser leur inscription dans cette dynamique collective de site. Un événement de lancement de cette stratégie est également prévu à la rentrée universitaire 2026.

Mme Vanessa LOUZIER s'interroge sur les acteurs impliqués dans l'élaboration et le déploiement de la stratégie scientifique de site et plus particulièrement sur l'implication effective des enseignants-chercheurs et chercheurs des établissements.

Mme Nathalie DOMPNIER indique que la stratégie scientifique de site est portée à la fois par les établissements, à travers le comité de stratégie scientifique, et par les communautés scientifiques elles-mêmes, via les réseaux de coordination et les instituts thématiques.

Les différents dispositifs sont encore en phase de déploiement, ce qui explique la visibilité encore limitée des appels à participation. Les communautés sont progressivement impliquées, comme le montrent les premiers ateliers organisés autour de la thématique « alimentation, gastronomie, nutrition », largement ouverts aux chercheurs et enseignants-chercheurs du site, par l'intermédiaire des établissements et des laboratoires.

L'un des objectifs majeurs de la démarche est précisément d'associer le plus largement possible les communautés scientifiques, ce qui suppose un important travail de communication interne et de structuration des réseaux de diffusion. L'ensemble des chercheurs et enseignants-chercheurs du site a vocation à participer à cette dynamique collective.

Mme Mireille BOSSY revient sur l'association de l'Institut LYFE à la ComUE et l'intérêt scientifique de cette intégration, notamment dans le cadre de l'institut thématique « Alimentation, gastronomie, nutrition ». Les activités de recherche et de formation portées par l'Institut LYFE présentent une forte complémentarité avec celles des établissements du site et enrichissent les travaux conduits dans ce domaine.

M. Jean-Marie MARTINO souligne l'intérêt de cette démarche pour la structuration d'une véritable stratégie scientifique territoriale et indique que les acteurs économiques du territoire sont disposés à accompagner cette dynamique collective.

Mme Nathalie DOMPNIER confirme que des échanges sont engagés avec plusieurs partenaires territoriaux, notamment la Chambre de commerce et d'industrie ainsi qu'ONLYLYON&co, afin de renforcer la visibilité du site sur plusieurs grandes thématiques associant acteurs académiques, économiques et collectivités territoriales.

**3. Compte financier au titre de l'année 2025 et affectation du résultat -
Délibérations n° 02-CA-2026 et n° 03-CA-2026**

Mme Véronique BODILIS et M. Patrice VERRIERE présentent le support annexé au présent procès-verbal.

M. Didier VINOT rejoint la séance.

M. Philippe GATTA, Commissaire aux comptes du cabinet KPMG, présente les conclusions de la mission de certification des comptes et rappelle les principes d'indépendance applicables au commissaire aux comptes ainsi que le périmètre de la mission, limité à la comptabilité générale et patrimoniale.

Est souligné l'important travail réalisé depuis plusieurs exercices dans le cadre de la démarche de mise en qualité des comptes et les équipes de la direction financière, de l'agence comptable et de la direction du patrimoine sont remerciées.

Les comptes 2025 font l'objet d'une certification sans réserve. Les réserves émises lors des exercices précédents ont pu être levées grâce aux régularisations réalisées, notamment sur les immobilisations transférées et les financements externes associés.

Les comptes présentent les qualités de sincérité, de régularité et d'image fidèle requises par les règles comptables applicables aux EPSCP. Est confirmée la concordance des données figurant dans le rapport ordonnateur/agent comptable avec celles des comptes certifiés. Aucune observation particulière n'est à formuler sur les éléments présentés au conseil d'administration.

Mme Nathalie DOMPNIER remercie les équipes des services financiers et comptables ainsi que le commissaire aux comptes pour le travail réalisé et souligne que l'obtention d'une certification sans réserve constitue une étape importante pour l'établissement et pour la fiabilisation de ses comptes.

Mme Vanessa LOUZIER s'interroge sur la soutenabilité, à moyen terme, des prélèvements sur le fonds de roulement et sur la stratégie financière future de la ComUE, afin d'éviter une dégradation de sa situation financière.

Mme Véronique BODILIS précise que le prélèvement sur fonds de roulement observé en 2025 provient essentiellement du remboursement des emprunts liés au plan Campus, mécanisme structurellement intégré au modèle financier de l'établissement. Hors plan Campus, le prélèvement réel sur le fonds de roulement s'élève à environ 700 000 euros et correspond principalement au financement des travaux de la I-Factory. Ces prélèvements ont été autorisés par le conseil d'administration, lors des votes budgétaires successifs.

Mme Nathalie DOMPNIER complète en indiquant que le recours au fonds de roulement pour financer des opérations d'investissement ne constitue pas, en soi, une anomalie. Les principaux enjeux porteront davantage sur le financement pérenne des activités de fonctionnement, notamment celles du centre de santé mentale étudiant « Le 102 », qui nécessiteront des arbitrages stratégiques dans le cadre des exercices à venir.

Mme Vanessa LOUZIER évoque la question des appels à projets non obtenus et des ressources complémentaires susceptibles d'être mobilisées pour renforcer les capacités financières de l'établissement.

M. Pierre BENETEAU remercie les équipes pour la qualité pédagogique de la présentation. Plusieurs éléments techniques mériteraient néanmoins des échanges complémentaires, en dehors de la séance. Il s'interroge également sur l'absence de transmission préalable du rapport des commissaires aux comptes.

M. Philippe GATTA répond que le rapport de certification a été signé le jour même du conseil d'administration, en raison du calendrier particulièrement contraint de finalisation des travaux de certification et des opérations nécessaires à la levée des réserves.

Mme Nathalie DOMPNIER rappelle les contraintes calendaires communes à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre des opérations de clôture comptable et de certification des comptes.

Mme Véronique BODILIS propose aux administrateurs qui le souhaiteraient de pouvoir organiser des échanges complémentaires sur les éléments techniques du compte financier.

M. Thierry GUICHON procède à l'intervention suivante :

« Avant tout, on souhaitait saluer le travail des équipes comptables de la ComUE qui comme à leur habitude nous présentent des documents très complets et transparents, nous permettant ainsi de réaliser convenablement notre travail d'administrateur.

Cette parenthèse faite, je souhaite adresser mon intervention à Mme la Présidente, intervention faisant suite à notre prise de parole du CA de décembre restée, à notre plus grand regret, sans réponse. Vous trouverez peut-être ma prise de parole quelque peu hors sujet, mais comme on parle finances, finalement ce n'est pas si éloigné !

Je me permets donc de remettre le sujet de la réduction des effectifs du service Qualité de Vie Étudiante sur la table, alors même que les missions qui leurs sont confiées sont de plus en plus fournies.

Depuis maintenant 2 exercices, la présidence effectue des coupes budgétaires sur les effectifs du service QVE. Pour rappel, les activités du services QVE sont

- La lutte pour l'accès à une santé physique décente,*
- La lutte pour permettre à l'ensemble des étudiants d'accéder à leurs droits,*
- L'accueil des étudiants internationaux et surtout leur accompagnement lorsqu'ils rencontrent des problèmes administratifs,*
- L'accompagnement des étudiants en situation de handicap pour leur permettre d'accéder au supérieur,*
- La communication par les pairs pour permettre la diffusion des informations au plus grand nombre,*

- La mise en réseau des personnels techniques sur les différentes thématiques de la vie étudiante qui vous permettent de faire évoluer vos actions dans vos établissements,
- Et bien d'autres choses encore, comme la gestion de la commission vie étudiante et des GT associés ou prochainement, le traitement de la thématique du sport.

Alors oui le service QVE c'est tous ces sujets, mais ce n'est que quelques personnels que je peux compter sur les doigts d'une main. Des personnels qui se battent tous les jours pour essayer de traiter les sujets de façon décente avec le peu de moyens humains et financiers qui leur sont attribués.

Le service QVE, c'est aussi et déjà des sujets de vie étudiante qui ne sont pas traités, fautes de moyens, à l'instar de la culture.

Le service QVE, c'est surtout, via le traitement de l'ensemble de ces thématiques de vie étudiantes, une nécessité pour permettre aux étudiants d'étudier. Je ne parle pas d'étudier dans un cadre décent, je parle bien d'étudier seulement dans un cadre qui le permette tellement la situation ne cesse de se dégrader.

Il y a 2 semaines, la FAGE, GAELIS et la FASEE sortaient une étude sur le logement étudiant. Les chiffres parlent d'eux même et montrent la situation réelle qui est celle de notre territoire :

- 37% des étudiants lyonnais sont en situation de mal logement,
- 1 étudiant sur 4 vis avec moins de 100 euros après avoir payé son loyer.

Et je pense que vous en êtes conscients mais 100 euros pour s'alimenter, se vêtir, assumer les diverses charges habituelles comme les assurances, la téléphonie, et j'en passe, le tout sur 1 mois, ça fait très peu.

Mais si on était les seuls à alerter je comprendrais presque. Mais le baromètre du conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale que je tiens dans les mains alerte très fortement, la situation est grave, les dispositifs d'aide saturent, ils ne peuvent plus accueillir l'ensemble de leurs ayants droits.

Ce même baromètre rappelle les effets cumulatifs et multidimensionnels de la précarité. L'ensemble des sujets mentionnés précédemment sont des facteurs qui jouent un rôle structurel sur la précarité. Ne pas les adresser convenablement c'est condamner des milliers d'étudiants du site à un échec scolaire, à une reproduction des inégalités sociales.

Et ce phénomène de reproduction des inégalités sociales ne s'arrête pas à la porte de nos établissements, il s'étend même avant l'entrée dans le supérieur, alors que 2 lycéens sur 10 ne poursuivent pas leurs études. Leurs premières questions quand vous allez à leurs rencontres tournent autour du logement, des aides financières, de l'alimentation. En soit, ils se questionnent davantage sur s'ils vont survivre à leurs études que dans quel domaine ils souhaitent les réaliser. Est-ce vraiment la vision de l'ESR que nous souhaitons défendre ?

Il suffit de pousser les portes du 102 et s'adresser aux personnels médicaux pour comprendre l'aspect systémique du travail sur la vie étudiante. Le nombre d'étudiants qu'ils

réorientent également vers d'autres dispositifs pour pallier des situations de précarité ou d'isolement est affolant. On ne peut pas se satisfaire de traiter les conséquences sur la santé mentale de nos étudiants sans traiter les causes.

Par ailleurs, les attaques des dispositifs à destination des étudiants précaire se font de plus en plus nombreuses, avec le dernier exemple en date qu'est la suppression des aides au logement concernant de nombreux étudiants internationaux. En réalisant une estimation grossière à partir des statistiques de l'Observatoire de la Vie Étudiante qui seront publiés prochainement, c'est plus de 6000 étudiants qui seront concernés. Alors même que 7 des étudiants internationaux sur 10 n'auraient pas accès à un logement sans ces aides selon l'étude que nous avons menée et précédemment citée. Je vous laisse faire le calcul pour savoir combien de milliers d'étudiants internationaux vont se retrouver à la rue sur vos campus. Et tout ça s'en même aborder la question des frais différenciés qui vont s'appliquer dans nombre d'établissements.

Tout ça pour dire que le travail sur les questions de vie étudiante est essentiel. Il est essentiel pour la réussite des étudiants, il est essentiel pour leur permettre de vivre dignement, il est essentiel si on veut d'un ESR qui remplit sa mission fondamentale : lutter contre la reproduction des inégalités sociales.

Face à une coupe d'un montant dérisoire face aux masses budgétaires de la ComUE. Face au fait que vous nous demander un investissement de plusieurs millions sur la stratégie de site alors que le montant que l'on demande ne représente qu'environ 1% de ce budget. 1% alors qu'il impacte pourtant des milliers d'étudiants sur des sujets bien concrets au quotidien. Quelle vision de l'ESR voulez-vous défendre ?

En sachant que les équipes du services QVE ont travaillé sur la recherche de financements complémentaires, comptez-vous réaliser un budget rectificatif 2026 incluant des moyens suffisants pour la vie étudiante ? »

Mme Nathalie DOMPNIER rappelle que la ComUE consacre déjà des moyens significatifs aux politiques de vie étudiante, notamment à travers le développement du centre de santé mentale étudiant « Le 102 », qui vient compléter les actions déjà existantes. Les limites des capacités financières de l'établissement et la nécessité d'articuler les actions de la ComUE avec celles des établissements membres et du CROUS ne doivent néanmoins pas être minimisées.

Les arbitrages budgétaires doivent être appréciés dans un contexte global de contraintes financières fortes pour l'ensemble des établissements du site. Il est néanmoins indispensable de poursuivre les efforts engagés, pour renforcer la visibilité et l'attractivité scientifique du site, afin de consolider sa capacité à mobiliser des financements complémentaires, condition nécessaire au développement de nouvelles actions, y compris dans le domaine de la vie étudiante.

Il est également rappelé que les futures évolutions du dispositif « Le 102 » feront l'objet de discussions et d'arbitrages collectifs, compte tenu des enjeux financiers associés.

M. Thierry GUICHON précise que son intervention ne visait pas à opposer stratégie scientifique et vie étudiante, mais à souligner l'importance d'un investissement minimal permettant au service QVE de poursuivre ses missions de coordination et de recherche de financements complémentaires.

Mme Françoise Orazi quitte la séance.

Mme Nathalie DOMPNIER indique que les besoins de coordination entre établissements sur les questions de vie étudiante sont identifiés et seront intégrés dans les réflexions futures sur l'organisation des services et les priorités de l'établissement.

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent, à l'unanimité, les éléments d'exécution budgétaires.

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent, à l'unanimité, les éléments d'exécution comptables

*Membres en exercice : 42
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 34
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 34
Voix contre : 0
Abstention : 0*

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne décident, à l'unanimité, d'affecter le résultat à hauteur de 1 409 657,93 € en réserves, portant les réserves de l'établissement à 14 632 059,50 €.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la délibération.

*Membres en exercice : 42
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 34
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 34
Voix contre : 0
Abstention : 0*

Partie B

4. Convention d'utilisation - bâtiment « I-Factory » - Délibération n° 04-CA-2026

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent, à l'unanimité, la convention d'utilisation signée par la Présidente de la ComUE, telle qu'annexée à la délibération.

Membres en exercice : 42
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 34
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 34
Voix contre : 0
Abstention : 0

5. Accord-cadre de maîtrise d'œuvre - projet de réutilisation de l'ancienne chaufferie de La Doua

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne autorisent, à l'unanimité, la Présidente de la ComUE à approuver l'accord-cadre et l'ensemble de ses marchés subséquents, détaillés par la délibération.

Membres en exercice : 42
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 34
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 34
Voix contre : 0
Abstention : 0

6. Attribution d'un prix coup de cœur dans le cadre des « Prix de la Jeune Recherche 2026 »

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent, à l'unanimité, l'attribution d'un prix « coup de cœur », à hauteur de 4 500 € dans le cadre des prix de la Jeune Recherche 2026.

Membres en exercice : 42
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 34
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 34
Voix contre : 0
Abstention : 0

7. Tarifs de mise à disposition ponctuelle d'espaces au siège de la ComUE

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent, à l'unanimité, les conditions et tarifs de mise à disposition d'espaces au siège de la ComUE, tels que détaillés par la délibération.

Membres en exercice : 42
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 34
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 34
Voix contre : 0
Abstention : 0

8. Attribution de prix dans le cadre de la Fabrique de l'Innovation (modification)

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent, à l'unanimité, l'attribution de prix dans le cadre de Meet&Fabrik L'EXPO dans les conditions détaillées par la délibération n° 50/CA/2025 et selon les montants détaillés par la délibération.

Membres en exercice : 42
Quorum : 21
Membres présents et représentés : 34
Membre ne prenant pas part au vote : 0
Voix pour : 34
Voix contre : 0
Abstention : 0

Partie C

Compte-rendu de la délégation de compétence consentie par le conseil d'administration à la Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne

Les membres du conseil d'administration de la ComUE prennent acte des marchés publics, des contentieux et des conventions signés, exécutés et/ou suivis par la Présidente de la ComUE, au titre de la délégation de compétence qui lui est consentie.

Membres en exercice : 41

Quorum : 21

Membres présents et représentés : 34

Questions diverses

Mme Nathalie DOMPNIER revient sur les questions diverses inscrites à l'ordre du jour.

Tout d'abord, aucune réponse n'a encore été reçue concernant la demande de rescrit fiscal déposée par la ComUE.

Mme Véronique BODILIS précise que l'administration fiscale a accusé réception de cette demande le 14 décembre et qu'une réponse devrait intervenir avant le 14 mars.

Mme Nathalie DOMPNIER évoque ensuite la question relative à la transmission aux administrateurs des notifications de subventions pour charges de service public (SCSP). Elle propose que la notification initiale ainsi que la notification définitive de l'année N-1 soient systématiquement transmises aux administrateurs, notamment à l'occasion de l'envoi des documents préparatoires au compte financier.

M. Pierre BENETEAU suggère que ces documents puissent être mis à disposition sur un espace partagé accessible aux administrateurs, à l'instar des pratiques existant dans certains établissements.

Mme Nathalie DOMPNIER indique qu'un travail est actuellement engagé afin de mettre en place un outil partagé adapté au fonctionnement de la ComUE et à la diversité de ses membres et partenaires. Dans l'attente, les documents continueront d'être transmis par voie électronique.

Mme Sandrine CHARLES évoque l'utilisation de l'espace Resana pour certaines instances de coordination, notamment les écoles doctorales.

Mme Nathalie DOMPNIER précise qu'un autre outil est en cours de déploiement et qu'une information sera transmise prochainement aux administrateurs à ce sujet.

Mme Nathalie DOMPNIER répond ensuite à une question relative aux données sociales et à la base de données sociales. Ces sujets relèvent réglementairement du CSAE et non du conseil d'administration. Un groupe de travail a été engagé sur ces questions, notamment afin d'examiner les enjeux de confidentialité liés à la petite taille des effectifs de la ComUE, qui peut rendre certaines données facilement identifiantes.

M. Thierry GUICHON, à l'occasion de cette dernière séance du mandat des représentants étudiants, remercie l'ensemble des membres du conseil d'administration, la présidence, les services de la ComUE, ainsi que les établissements membres pour la qualité des échanges et du travail mené collectivement au cours des deux années écoulées. Il souligne la disponibilité des équipes et la qualité du dialogue entretenu avec les représentants étudiants, notamment sur les sujets de vie étudiante et de transformation de la ComUE. Il indique également que cette fin de mandat marque, pour les représentants étudiants concernés, l'aboutissement d'un engagement de longue durée dans les questions de vie étudiante et de représentation étudiante.

Mme Nathalie DOMPNIER remercie à son tour les représentants étudiants pour leur engagement, leur disponibilité et la qualité constructive de leur participation aux travaux du conseil d'administration et aux projets de la ComUE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h 02.